



COMITE REGIONAL D'ESCRIME AUVERGNE RHONE ALPES

Projet de Compte rendu du CD du 22 octobre 2018 à Villeurbanne.

Présents : Mesdames BOUISSON, DEYRES, JOHANNOT, MAKROUD, MARION, et Messieurs BRUYAT, BOUDRIE, DESPERIER, DELANNOY, FAYOLLE, GRIMAULT, GUENET, JAMMES, LAFAY, LARDY, LERDA, MARTINEAU, MESNIL, MEUNIER, MOLLÉ, URBAIN et VUVIET.

Excusés : Mesdames NABETH, VERVOITTE et Messieurs CARRE, FEYSSINIER, PATUREL, PENET, RAMEZ, TROCCAZ.

Les pouvoirs : 6 pouvoirs : Madame NABETH à Monsieur MEUNIER, Monsieur MIGNOT à Monsieur GUENET, Monsieur PATUREL à Monsieur FAYOLLE, Monsieur RAMEZ à Monsieur MESNIL, Monsieur TROCCAZ à Monsieur LAFAY et Madame VERVOITTE à Monsieur LERDA.

Invités : Mesdames BLANCHARD, CHARDET ET KIRCHER, salariées, Monsieur DUCHATEAU, CTS et Madame SAINT BONNET, Présidente du CID Lyonnais.

Début de la séance à 19h15.

1 - Mot d'accueil du Président :

Le Président Philippe LAFAY, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Vice-Président de la Fédération Française des sports de boules lyonnaises tout en le remerciant de nous accueillir. Philippe LAFAY évoque trois disparitions : Monsieur Pierre PETRIER ancien Président de Ligue et membre des équipes de France, Monsieur Claude VADAM, Président du club d'Annemasse, Madame Paulette OLLAGNON, à l'origine de la création du club de Fareins. Il donne des nouvelles de Maître Frédéric CARRE et au nom de tous lui souhaite un prompt rétablissement.

Félicitations à Armand SPICHIGER, double médaillé olympique de la jeunesse.

Nous aurons un deuxième conseiller technique (CTR) en janvier, Madame Laurence RAKOUTE. Bienvenue à Laurence.

La rentrée : 4 655 licenciés et 87 clubs affiliés sur 98.

Philippe LAFAY évoque un texte signé par les sportifs au sujet du malaise à propos du budget du ministère des sports. Le texte est distribué aux membres du CD.

Le début de saison a été chargé et notamment sur le plan administratif et financier. Merci à Bernard MOLLÉ pour son travail de trésorier et comptable ainsi qu'à Monsieur Gérard VASSETNET pour son aide. Merci à tous ceux qui ont travaillé dur pour le CR.

2 - Approbation du projet de PV de la réunion CD du 25 juin 2018 :

Il convient de remplacer le nom de Eric DESPERIER, nommé deux fois, par celui de Pierre GUENET dans la composition de l'ETR.

Monsieur Hervé PATUREL fait rappeler sa remarque sur le mode juridique du transfert des contrats de travail.

Délibération :

Le comité directeur du comité régional d'escrime Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 22 octobre 2018 à Villeurbanne approuve le compte-rendu du comité directeur du 25 juin 2018 avec les modifications ci-dessous :

remplacer « Eric DESPERIER » par « Pierre GUENET » dans le paragraphe sur la composition de l'ETR

Vote : Approuvé et une abstention de Sylvie DEYRES

3 - Cooptation suite à démission de Denis DURAND :

Suite à la démission de Monsieur Denis DURAND muté dans le sud de la France, un poste est vacant au CD du CR.

Le Président propose la cooptation de Monsieur Flavien ZITOUN, médecin régional licencié à ANNECY. Madame SAINT BONNET estime que le mode de scrutin devrait être modifié car trop lourd.

Philippe LAFAY répond que la possibilité de cooptation est prévue aux statuts. Un travail peut être fait pour revoir les statuts mais dans le respect des statuts types et des directives fédérales.

Délibération:

Le comité directeur du comité régional d'escrime Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 22 octobre 2018 à Villeurbanne décide de coopter Monsieur Flavien ZITOUN, médecin régional en remplacement de Denis DURAND démissionnaire. La présente cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

4 - Date, lieu et OJD de l'AG :

Le comité directeur fixe l'assemblée générale au samedi 17 novembre 2018 à la maison des sports de Valence.

Ordre du jour :

- Accueil du président et présentation des travaux en cours
- Approbation du compte rendu de l'AG du 25 juin 2018
- Ratification de la décision du comité directeur de coopter un membre
- Rapport moral
- Rapport sportif
- Approbation des comptes du CR au 31 août 2018
- Affectation du résultat
- Quitus au trésorier
- Fixation de la part régionale du prix des licences 2019 / 2020

- Budget prévisionnel
- Orientations sportives
- Questions diverses

Le comité directeur fixe l'assemblée générale de la CERA au samedi 17 novembre 2018 à la maison des sports de Valence.

Ordre du jour :

- Accueil du président et présentation des travaux en cours
- Approbation du compte rendu de l'AG du 31 janvier 2018
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Approbation des comptes de la CERA au 31 août 2018
- Affectation du résultat
- Quitus au trésorier
- Budget prévisionnel
- Orientations pédagogiques
- Questions diverses

5 - Présentation des comptes annuels de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 août 2018 :

Résultat d'exploitation : 1 802.59 €

Total des produits d'exploitation = 108 250.75 € dont 50100 € de subvention)

Total des charges d'exploitation = 106 448.16 €

Produits exceptionnels : 5 799.76 €

Charges exceptionnelles : 295.79 €

Résultat exceptionnel : 5 503.97 €

Total :

Total général des produits : 114 050.51 €

Total général des charges : 106 743.95 €

Résultat de l'exercice : 7 306.56 €

Fonds propres 3 641 €,

Trésorerie au 31 août 2018 : 12 498 €

Le Président informe les membres du CD que sur les 8 ans à suivre nous aurons plus de 20 000 € à sortir pour les départs en retraite de deux salariées. Cette somme devra être provisionnée.

Toutes les dettes de 2017 ont été régularisées.

Question de Madame SAINT BONNET : Qu'en est-il des heures effectuées par les salariées du CID Lyonnais et facturées par le CID Lyonnais au CR

Réponse du Président : le CR a pris en charge à hauteur de 10 % des coûts salariaux pour les salariées du CID Lyonnais pour le travail effectué pour le CR. Le CR est en désaccord avec le total des heures facturées par le CID Lyonnais. Certaines charges n'ont pas été comptabilisées l'année dernière par le trésorier du CRP et le CR a été obligé de les prendre en charge cette année. Le CR

a été obligé de procéder à une révision comptable complète des comptes du CR et du CRP et de la CERA. A ce jour toutes les opérations comptables ont été régularisées et la comptabilité est juste et fidèle aux principes comptables applicables aux associations.

Une discussion a lieu entre le Président, le Trésorier et Madame SAINT BONNET. Puis la parole est donnée aux membres du CD.

Après cet échange le Président propose un vote sur deux options :

1. On ne change rien
2. Les factures sont payées par le CR au CID Lyonnais mais aussi au CID DS sur la même base et un appel de fond aux CID de 1.20 € par licence sera fait pour les financer. Il est procédé à un vote à bulletin secret

Vote : option 1 : 19 option 2 : 5 abs : 4

Il est donc décidé de présenter en l'état les comptes à l'assemblée générale.

L'ensemble des comptes détaillés est à disposition de chacun au siège du Comité Régional.

Budget prévisionnel :

Le budget 2018/2019 est arrêté à 273 900 €.

Licences sur la base de 7175. Il s'agit d'un budget prudent.

Après discussion, il est envisagé de revoir le chiffre de licences soit 155 000 € et par voie de conséquence revoir le chiffre des actions autofinancées à – 7000 €. Le budget provisionnel va être révisé et présenté à l'AG avec de nouveaux chiffres.

6 - Information CERA Formation :

8 stagiaires en formation BPJEPS cette saison, c'est très juste en terme de rentabilité. C'est une formation de qualité et reconnue. Il a fallu travailler sur de nouvelles actions ainsi que sur une réorganisation administrative et comptable. Une révision comptable et financière est en cours, la trésorerie est tendue,

Total des produits = 57 561 € dont 5 000 € de Plan Sport Emploi.

Masse salariale 48 916 €

Résultat négatif pour 2017/2018 : - 22 333 € car pas mal de factures non réglées par les clubs et Pole Emploi. Il a donc été passé une provision de 26 903 € de créances douteuses, un solde de régularisation de + 2 904 €.

Le résultat économique est toutefois positif à hauteur de 1 615 €.

7 - Point sur l'intégration des salariées :

Reprise des 3 salariées à compter du 1^{er} octobre 2018 avec maintien des avantages acquis, prise en charge par le CR des coûts salariaux de septembre 2018, intégration du temps de travail CERA dans le temps de travail CR avec refacturation à la CERA, annualisation des temps de travail selon la convention collective.

La reprise génère un surcoût par rapport aux anciens budgets des CID car le CR a du régulariser des éléments de salaires et de paies des salariées du CID Lyonnais.

8 - Point sur le CO REGION 2018 et CNDS 2018 : Nous vous invitons à vous référer aux pages du power point 6,7 et 8. Un appel est fait aux bonnes volontés pour se positionner sur les actions en lien avec le COB et le CNDS.

CNDS : 32 500 euros

CO REGION : 51 149 euros

9 - Règlement sportif :

Il a été élaboré par le CTS en lien avec les enseignants. Il a été envoyé en début de saison aux clubs. Il n'a pas été voté au CD du 25 juin 2018. Il convient de procéder à une approbation rétroactive du règlement sportif de la saison 2018-2019.

Le Président propose que des amendements soient faits en fin de saison lors d'une commission et que le vote ait lieu en juin ou juillet prochain.

Délibération :

Le comité directeur du comité régional d'escrime Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 22 octobre 2018 à Villeurbanne approuve le règlement sportif de la saison 2018 – 2019.

Vote : Pour à l'unanimité ;

10 - Indemnisation des arbitres : Ce point a été reporté en juin 2018 car égalité de voix lors du vote au cours CD du 25 juin 2018.

Deux options sont proposées :

option 1 : tarif fédéral avec supplément possible par les clubs

option 2 : tarif commission d'arbitrage, soit : base fédérale majorée (15 € de plus) et plus 10 € demi-finales et finales

Vote : option 1 : 14 option 2 : 10 abs : 2 et un absent qui n'a pas pris part au vote.

11 - Prise en charge du prix de la licence pour les licenciés « sport adapté » :

Il n'existe plus de convention entre la FFSA et la FFE. Les tireurs doivent prendre une licence FFSA et FFE. Le CR fait une proposition de remboursement aux clubs de la licence FFE sur présentation de la licence FFSA.

Vote : option 1 : remboursement de la part régionale

option 2 : aucune prise en charge

Vote : option 1 : 10 option 2 : 14 abs : 1 + deux absents qui n'ont pas pris part au vote.

Il n'y aura donc pas de prise en charge de la licence pour le sport adapté.

12 - Relation avec les CID :

Depuis le premier septembre le CR assume la reprise des collaboratrices administratives, prise en charge directe des charges de fonctionnement (loyer, téléphone, copieur, informatique), le financement par action sur projet et budget prévisionnel.

Le Président fait la proposition d'un financement du fonctionnement non pris en charge pour les CID sur la base de 1.50 € par licencié au 31 août 2018 qui seront donc reversés aux CID début 2019.

Vote : 1.50 € par licencié au 31 août 2018.

Pour : 23

Contre : 1 Quentin VUVIET

abs : 1 + deux absents qui n'ont pas pris part au vote.

Délibération :

Le comité directeur du comité régional d'escrime Auvergne-Rhône-Alpes réuni le 22 octobre 2018 à Villeurbanne décide de financer les CID pour leur fonctionnement sur la base de 1.50 euro par licencié au 31 août 2018.

13 - Communication :

Page Facebook active en septembre 2018,

Site internet en cours de réalisation pour début janvier 2019,

Recrutement d'un stagiaire sur 6 mois = 3500 €.

14 - Questions diverses : Siège administratif, informatique CTS 2019, médailles.

Le président évoque l'idée de rechercher des locaux plus adaptés car ceux de la salle BARBAS sont vétustes. Il s'agit d'une réflexion à mener.

Acquisition de matériel informatique pour la nouvelle CTS.

Les médailles : décision unanime de ne pas supprimer les médailles lors des championnats régionaux.

Une question de Laila MAKROUD : Pourrait-on prendre en charge le prix de licence pour les malades dans le cadre des actions santé ? à travailler et à voter lors d'un prochain CD.

Fin de la séance vers 23h45.